



Patrice Duceau, président de la CGPME région Centre.

## Une assemblée générale qui illustre la fertilité du travail en commun des acteurs économiques de notre département

L'assemblée générale de la CGPME 41, qui s'est déroulée le 21 mai à l'Orangerie du château de Cheverny, présidée par Patrice Duceau, a été riche d'échanges sur les thèmes de l'entreprise et du développement économique de notre département. Beaucoup d'invités : chefs d'entreprise, acteurs économiques et élus ont présenté un panorama des activités et leurs actions.

### Une première table ronde réunissait plusieurs élus

**Marc Gricourt**, en tant que vice-président d'Agglopoys en charge du développement économique et des relations avec les entreprises : « Nous, élus locaux, sommes attachés à ce que notre territoire reste attractif pour les entreprises. Elles créent de l'emploi et des richesses, qui permettent aux collectivités locales de monter des projets en matière d'aménagement et de portage des politiques publiques. Nous gérons les parcs d'activités, les villages d'entreprises et sommes en capacité d'accompagner les projets de création et d'aménagements (installations, relocalisation d'entreprise...). »

**Gilles Clément**, président de la Communauté de communes du Pays de Chambord : « Quand nous avons créé notre Communauté de communes, qui a la compétence "développement économique", nous avons été amenés à réfléchir en direction des entreprises de notre territoire qui est d'abord rural. Nous avons le souci de maintenir ou installer de l'activité commerciale dans les villages, ce que nous faisons avec l'appui des services du Conseil général. Nous devons aussi veiller à détecter les entreprises en difficulté et les accompagner pour tenter d'éviter la catastrophe. »

**Olivier Lelong**, directeur de l'économie, du tourisme et de l'innovation au Conseil général de Loir-et-Cher : « Le tourisme et l'enseignement supérieur ont été officiellement rattachés à l'économie. Les projets entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises (collaboration, recherche, innovation...) sont des vecteurs de compétences stratégiques. Si on prend conscience de notre territoire en termes de compétences présentes dans les entreprises, on

envisagera avec plus de sérénité les mutations économiques. »

**Pierre Maino**, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) : « Tous les trimestres, nous établissons, par une veille économique auprès de nos adhérents, une "photographie" de la situation à partir d'un panel de 600 réponses. Fin 2013, on constatait une amélioration, un redressement. En mai 2014, cet optimisme s'est complètement dégradé. L'investissement a été réduit au minimum. Le secteur du bâtiment souffre particulièrement. L'artisanat est très attaché à la transmission des savoir-faire et on s'aperçoit que l'on a plus les moyens de transmettre. »

### Seconde table ronde : les structures d'accompagnement des entreprises

**Hervé Jouanneau**, directeur de Pôle emploi : « Le Loir-et-Cher compte 15 000 demandeurs d'emploi inscrits, sans aucun emploi, et 24 000 si on y ajoute les emplois à activité réduite. Aujourd'hui, on baisse le nombre d'inscriptions à Pôle emploi, mais nous avons moins d'offres à proposer. Nous devons produire des efforts pour relier et adapter les demandeurs d'emploi aux offres des entreprises. Nous devons prouver aux entreprises que les compétences existent sur le territoire. Concrètement, nous mettons en place des outils de développement de compétences tout au long de la vie pour les demandeurs d'emploi. »

**Philippe Duisit**, président d'Initiative Loir-et-Cher : « Notre métier est d'abord de financer des créations d'entreprise. Nous venons de prendre un virage ; nous sommes maintenant davantage sur la reprise d'entreprise (+ 50 %). Des dossiers de plus en plus complexes qui nécessitent des experts. Puis, on nous a confié les Fonds de revitalisation, qui nous ont permis de créer des prêts qui aident la trésorerie des entreprises. Nous avons créé des prêts de transition (en cas de difficultés passagères) ou de croissance. »

**Christophe Priem**, président de l'Ordre des experts-comptables de la région d'Orléans : « Nous sommes partenaires des chefs d'entreprise depuis la création, au cours du déve-

loppement de leur affaire et, hélas parfois, jusqu'au Tribunal de commerce. Quand les chefs d'entreprises sont en difficulté, nous sommes à leurs côtés. Un de nos problèmes : les agences bancaires ne prennent plus de décisions, elles remontent au niveau régional. »

**Gilles Calloux**, président du Tribunal de commerce de Blois : « Il faut absolument anticiper. Une entreprise en cessation de paiement, c'est 45 jours, et la plupart de celles qui viennent au tribunal (sur convocation) sont en cessation de paiement. Vendredi dernier, 18 entreprises sont venues au tribunal et pas une seule n'était "récupérable". Ce n'est pas un déshonneur que de venir au Tribunal de commerce (volontairement). Nous sommes tenus au secret. »

**Éric Jacquemetton**, président de Equas Consulting : « Nous avons l'avantage de posséder une plateforme d'aide aux entreprises, qui fonctionne bien dans notre département. Quand une entreprise anticipe ses difficultés, on a des chances de trouver des moratoires. Souvent, ce sont les experts-comptables ou les banquiers qui nous avertissent. Mon travail est d'analyser les causes de la défaillance de l'entreprise et de chercher comment on va pouvoir exprimer son potentiel. Rappels : 63 500 entreprises ont déposé le bilan ou ont été en redressement judiciaire en 2013 en France. 4 % en sortent (contre 44 % en Allemagne). Les entreprises françaises ont une dépendance aux banques phénoménale. Leur taux de rentabilité est de 30 %, plombé par la fiscalité, (49 % en Allemagne). Nous travaillons avec Gilles Calloux, sur le projet "Rebondir" (titre provisoire), pour inscrire le chef d'entreprise dans une spirale positive en l'accompagnant sur la période du redressement judiciaire. Il y est rarement préparé. »

Il est salutaire que tous les acteurs économiques et les services de l'État conjuguent leurs efforts pour créer, maintenir et développer notre tissu d'entreprises et d'activités. Le dialogue constructif, qui s'est établi depuis quelques années entre toutes les entités concernées, est une spécificité et une grande chance pour notre département.

## L'économie est-elle prioritaire face à l'idéologie de nos dirigeants ?

Nous constatons chaque jour le déni du réel au plus haut niveau de l'État. Pourtant, chaque Français peut constater que :

- Rien ne sera plus « comme avant » ;
- On ne peut plus s'accrocher à des avantages ou des statuts obsolètes et intenables ;
- L'ivresse des mots et les artifices de la communication ne peuvent remplacer indéfiniment l'inaction ;
- La société civile fait de plus en plus la différence entre elle et les élites élevées « hors sol » des réalités du terrain et pourtant décisionnaires.

France, réveille-toi, ils sont devenus fous !

À une semaine de notre conférence sociale avec syndicats et Gouvernement, quel intérêt y a-t-il à dialoguer avec des interlocuteurs qui nous tendent une main pour mieux nous poignarder de l'autre ? Et que penser des syndicats de salariés, qui ne cherchent qu'à obtenir des avantages sous la pression et toujours à la charge des contribuables ? Vous avez dit « D » comme « Dupe » ou comme « Défaillance » ? À quand le « C » comme Confiance ?

Patrice Duceau, président de la CGPME région Centre.